

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant le marché en date du 28/02/2019 conclu avec le prestataire AUDDICE pour l'élaboration de l'évaluation environnementale pour la révision du SCOT de la Thelloise ;

Considérant la nécessité d'opérer des ajustements afin de prendre en compte l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale à l'appui d'un devis en date du 2 décembre 2025 de prestations complémentaires proposé par AUDDICE ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du devis proposé par la société AUDDICE, représentée par Monsieur Olivier CHOPIN, sis ZAC du chevalement- 5 rue des Molettes- 59286 ROOST-WARENDIN – SIRET N° 393 677 240 00045 pour les prestations complémentaires nécessaires en vue de l'achèvement des travaux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Article 2 : Le montant du devis pour les prestations complémentaires est de 4 900 € HT (soit 5 880 euros TTC).

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 5 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260305-2026-DP-024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026
Affichage : 10/03/2026

